

Conseil communal de Pully

Postulat: Pour une politique publique qui bénéficie à toutes et à tous: l'analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes (Gender budgeting)

Les constitutions fédérales et vaudoises garantissent l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Malgré tous les progrès réalisés, force est de constater qu'il subsiste encore des inégalités économiques et sociales entre les genres.

Les politiques publiques mises en place par les autorités communales ont, elles aussi, un impact direct sur la qualité de vie des citoyen(ne)s et sur la promotion de l'égalité des chances. A travers son budget global (fonctionnement et investissements), qui est le résultat de ses politiques dans les différents domaines, la Ville de Pully a aussi un impact sur la situation des Puilléranes et Puilléran. Ainsi d'importants investissements sportifs, dans le domaine du football ou du rink hockey par exemple, bénéficieront en grande majorité aux garçons et aux hommes de notre Commune. Il est donc nécessaire de comprendre les impacts de ces décisions et de voir si elles permettent de renforcer ou d'atténuer les inégalités entre femmes et hommes, afin d'éviter les effets non désirables.

L'analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité est une démarche qui permet non seulement d'atteindre l'objectif d'égalité entre femmes et hommes, mais aussi d'assurer une gestion efficace, dans une démarche de "bonne gouvernance". Elle renseigne notamment sur :

- la façon dont ont été prises en compte les réalités socio-économiques des femmes et des hommes (similarités mais aussi différences dans l'attribution des ressources et des moyens financiers) et
- les priorités établies, les sommes investies et leur impact sur les inégalités femmes-hommes (réduction ou renforcement des inégalités entre les sexes).

Des outils de gestion intitulés « analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité (Gender budgeting¹) ont été développés qui permettent d'estimer l'impact de mesures, de politiques, d'investissements, de décisions budgétaires susceptibles de renforcer ou au contraire, d'atténuer les inégalités entre les sexes et surtout de répartir les ressources de manière plus équitable. En Suisse, la ville et le Canton de Zurich, le Canton de Bâle-Ville ainsi que la Confédération ont fait des expériences de ce type, de manière sectorielle. Ces expériences pourraient servir de point de départ à la réflexion.

Mais pour souligner l'utilité d'un tel instrument, rien ne remplace l'exemple. Ainsi, la Confédération a utilisé, en 2002 déjà, cet outil pour analyser l'attribution, en 2000, des subventions aux associations sportives, aux clubs et aux fédérations dans le cadre du programme Jeunesse et Sport, soit 53 millions de francs.

Cette analyse a montré :

- que la participation des femmes était inférieure à celle des hommes et que les activités qu'elles fréquentaient recevaient en moyenne moins de subventions (les filles/ femmes prenant part aux activités sportives subventionnées par J+S ne bénéficiaient que de 37.3% des subventions, pour un taux de participation de 40.2 %);
- que les activités sportives fréquentées par les femmes recevaient CHF 18 million, alors que celles fréquentées par les hommes touchaient quelque CHF 30 million ;

¹ A ce propos voir le manuel « L'égalité dans les budgets: pour une mise en œuvre pratique » proposé par le Conseil de l'Europe <http://bit.ly/2lwepYu>

Conseil communal de Pully

- que 19.3 % des subventions étaient allouées aux deux sports les plus plébiscités par les femmes contre 32.9 % pour les deux sports les plus populaires parmi les hommes ;

Au vu de ce qui précède, je demande à la Municipalité d'étudier dans quelle mesure il serait possible de mettre en œuvre cette méthode, de manière sectorielle (p. ex. analyse des investissements ou des subventions), en vue d'atténuer les inégalités entre femmes et hommes et de respecter ainsi l'objectif de satisfaction de tous les habitants de la Commune, femmes et hommes.

Je demande le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Pully, le 18 avril 2017

Muriel Thalmann